

# Conditions générales de vente (CGV)- Au Fil de la Vue Opticien à Domicile

Toutes commandes réalisées auprès de « Au Fil de la vue » impliquent que le client ait pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.

## 1- GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente sont applicables sans restriction ni réserve à l'ensemble des commandes d'articles d'optique lunetterie par les clients, personnes physiques majeurs non commerçantes qui détiennent la pleine capacité juridique.

Toute commande d'un ou plusieurs articles, implique la consultation et l'acceptation sans réserve de la part du client, des présentes CGV et des tarifs applicables. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document.

Les CGV déterminent d'un commun accord, les obligations de la SARL Au Fil de la Vue et de l'acheteur.

Les CGV peuvent faire l'objet de modifications sans préavis afin de s'adapter aux besoins des clients, de la société ou à l'évolution de la réglementation en vigueur. Les CGV applicables sont alors celles en vigueur le jour de la commande.

## 2- L'OPTICIEN

L'opticien est un professionnel de la santé dont l'activité est réglementée par le code de la santé publique.

Pour la parfaite information du client, voici les dispositions du Code de la santé publique relatives aux règles de délivrance de verres correcteurs et de lentilles de contact:

*Article L4362-9 : La délivrance de verres correcteurs d'amétropie et de lentilles de contact oculaire correctrices est réservée aux personnes autorisées à exercer la profession d'opticien lunetier.*

*Art. D. 4362-12.: La délivrance des verres correcteurs d'amétropie par un opticien-lunetier est subordonnée à la présentation ou la vérification de l'existence d'une ordonnance médicale comportant la prescription de ces produits.*

**La durée de validité de l'ordonnance médicale est fixée à :**

**-un an, pour les patients âgés de moins de 16 ans**

**-cinq ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans**

**-trois ans, pour les patients âgés de plus de 42 ans**

*Art. D. 4362-11-1.: L'opticien-lunetier peut adapter dans le cadre d'un renouvellement de délivrance, après réalisation d'un examen de la réfraction et sauf opposition du médecin mentionnée expressément sur l'ordonnance, les corrections optiques des prescriptions médicales de lentilles de contact oculaire datant de moins de : -un an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ;*

*-trois ans, pour les patients âgés de plus de 16 ans ; Le prescripteur peut limiter cette durée, par une mention expresse sur l'ordonnance, dans les situations médicales précisées, à titre indicatif, par arrêté.*

*L'opticien-lunetier reporte sur la prescription médicale l'adaptation de la correction qu'il réalise et en informe le médecin prescripteur par tout moyen garantissant la confidentialité des informations transmises.*

*Une copie de cette ordonnance est conservée par l'opticien-lunetier jusqu'à l'expiration de sa validité, sauf opposition du patient.*

*L'opticien-lunetier informe la personne appareillée que l'examen de la réfraction pratiqué en vue de l'adaptation ne constitue pas un examen médical. L'opticien-lunetier peut réaliser, sur prescription médicale, les séances d'apprentissage à la manipulation et à la pose des lentilles.*

## 3- LE CLIENT

Le Client reconnaît être âgé de plus de 18 ans. Le Client reconnaît avoir une ordonnance en cours de validité (voir ci-dessus)

Le Client reconnaît être en capacité de satisfaire au paiement de sa commande.

## 4- DEVIS

Conformément à la réglementation en vigueur, un devis vous est remis gratuitement préalablement à la commande. Ce devis est valable 3 mois à partir de sa date d'émission.

## 5- COMMANDE

Les étapes d'une commande à domicile sont les suivantes:

1. Le client prend rendez-vous sur le lieu de son choix après s'être assuré d'être en possession d'une ordonnance en cours de validité.
2. Sur place, l'opticien vérifie la correction de la prescription médicale lors d'un examen de vue
3. Après avoir déterminé les besoins du client, les verres correcteurs adéquats sont choisis
4. le client choisit sa monture parmi une centaine de montures présentées
5. un devis gratuit est alors établi
6. la commande est effective et irrévocable après acceptation et signature du devis qui fait office de bon de commande.

## 6- PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Le client reconnaît explicitement son obligation de paiement lorsqu'il passe commande auprès d'Au Fil de la Vue.

En cas de modification du taux de TVA applicable, le prix de vente sera automatiquement ajusté, à la hausse ou à la baisse sans autre préavis que la date d'exigibilité du nouveau taux. Le règlement se fera lors de la livraison de la commande.

Le prix facturé est le prix affiché sur le devis signé, et comprend : le déplacement, la vérification de la correction, les prises de mesures, le conseil personnalisé par un professionnel expérimenté, la monture, les verres, la fabrication et le montage, les garanties (voir 8-), l'étui et la chiffonnette microfibre, et la livraison.

Aucun paiement ne pourra être perçu avant un délai de 7 jours.

## 7- LIVRAISON

Au Fil de la Vue s'engage à délivrer un produit conforme à celui commandé. La livraison est réalisée par l'opticien sur le lieu choisi par le client dans un délai qui sera donné à titre indicatif lors de la commande.

Le paiement ou la validation de la prise en charge par la caisse complémentaire seront exigés lors de la livraison. Le paiement peut se faire en chèque, espèce ou carte bancaire.

## 8- GARANTIES COMMERCIALES

**Montures:** chaque monture vendue est garantie 2 ans contre tout dommage

**Verres:** - les verres unifocaux sont garantis d'adaptation pendant 1 mois

- les verres progressifs sont garantis d'adaptation pendant 3 mois

- tous les verres sont garantis en cas de défaut de fabrication ou de traitement de surfaçage pendant 1 an

La garantie ne couvre ni les rayures ni l'utilisation anormale du produit ou non conforme à sa destination.

## 9- CONFORMITÉ des PRODUITS

Tous les Produits sont garantis au titre :

- de la garantie de conformité prévue par les articles L.211-4 et suivants du Code de la consommation

- de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du code civil, dans les conditions et selon les modalités visées dans les encadrés ci-dessous.

Au titre de la garantie légale de conformité, la Société garantit la conformité des Produits telle qu'elle s'entend de la définition donnée à l'article L. 211-5 du Code de la consommation. Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la livraison du Produit sont présumés exister au moment de la délivrance

sauf preuve contraire. Le Client bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la livraison des Produits pour agir. Le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement des Produits, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.211-9 du Code de la consommation.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit.

Au titre de la garantie légale des vices cachés, la Société garantit les défauts cachés du Produit vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que le Client ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Le Client bénéficie d'un délai de deux (2) ans pour agir à compter de la découverte du vice.

Le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer la Société, par écrit, de la non-conformité et/ou des vices affectant les Produits dans les délais ci-dessus visés et devra retourner à la Société les Produits non conformes dans leur emballage d'origine ou dans tout autre emballage adapté, accompagnés de l'ensemble des éléments qui lui ont été livrés dans les délais légaux et par pli recommandé ou suivi à l'adresse suivante: *Au Fil de la Vue - 70 rue de la Gare - 67240 Oberhoffen sur Moder*

Les frais liés au retour du Produit seront remboursés par la Société en cas de Produits non conformes ou défectueux au sens du présent article.

La Société remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux dans les conditions afférentes aux garanties.

Si la réparation et le remplacement des Produits sont impossibles, la Société remboursera le Client dans les conditions visées à l'article L.211-10 du Code de la consommation.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas d'utilisation non conforme des Produits par le Client, de négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale des Produits, d'accident ou de force majeure.

La garantie de la Société est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

## 10- RETOUR - DROIT DE RETRACTION

Dans le cadre d'une commande d'équipement d'optique sur mesure (verres correcteurs adaptés sur une monture choisie par le client), le Client est informé, reconnaît et accepte qu'il ne dispose pas à ce titre d'un droit de rétractation conformément aux

dispositions de l'article L 121-21-8 3° du Code de la consommation. Article L.121-21-8 3° du Code de la consommation:

*Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :*

*- de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.*

*- portants sur la délivrance et la fourniture de dispositifs médicaux.*

Pour les commandes de produits non personnalisables (lentilles, sur-montures solaires à verre plan et montures solaires à verre plan), le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la livraison de sa commande pour se rétracter sans avoir à motiver sa décision. Si le Client souhaite user de son droit de rétractation, il doit notifier à la Société sa décision de rétractation par courrier ( lettre recommandée avec accusé de réception) ou par mail à :

[aufildelavue@gmail.com](mailto:aufildelavue@gmail.com)

Un bon de retour vous sera alors transmis. Le colis de retour est à adresser à:

**Au Fil de la Vue  
70 rue de la gare  
67240 Oberhoffen sur Moder**

Tout retour doit inclure :

Le bon de retour, tous les produits, objets de la commande, neufs dans leurs emballage d'origine et la feuille de soins (feuille Cerfa) le cas échéant.

Un e-mail d'accusé de réception sera adressé au Client.

La Société remboursera le Client dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle la Société a été informée de la décision du Client de se rétracter, en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client aura utilisé pour la transaction initiale.

Dans le cadre du droit de rétractation, les frais de retour restent à la charge du Client.

## **12- LITIGE**

En cas de litige, le client se verra proposer une procédure de médiation conformément aux dispositions de l'article L152-1 du code de la consommation.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent (lieu du domicile du défendeur).

## **12- RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE**

La Société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution de la Commande est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.